COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 13 MARS 2015**

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.

COMMUNE DE SAINT GENES CHAMPESPE

CA 2014

VOTES

Contre: 0

Pour:

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance: 13/03/2015

Nombre de conseillers en exercice Nombre de conseillers présents Nombre de suffrages exprimés Abstention

9 9

Date de convocation: lundi 9 mars 2015.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de

GOLFIE BRASSIER

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014

dressé par M. Daniel GAYDIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investis	sement	Fonction	nement	Ensen	nble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	
Résultats reportés	55 201.54			49 189.66	55 201.54	49 189.66	
Opérations exercice	448 366.37	543 890.49	259 782.24	304 718.43	708 148.61	848 608.92	
Total	503 567.91	543 890.49	259 782.24	353 908.09	763 350.15	897 798.58	
Résultat de clôture		40 322.58		94 125,85		134 448.43	
Restes à réaliser	287 786.00	224 000.00			287 786.00	224 000.00	
Total cumulé	287 786.00	264 322.58		94 125.85	287 786.00	358 448.43	
Résultat définitif	23 463.42			94 125.85		70 662.43	

- 2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- 4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GERBEAU Rachel, IGNATIOUK Guy, JUILLARD Bruno, MOREL Arnaud, PAPON Marie-Claude, PERRON Pierre, PERRON Roland, VESSERE Gérard.





Nombre de conseillers en exercice

Nombre de conseillers présents

Nombre de suffrages exprimés

Abstention

VOTES
Pour: 10
Contre:0

Date de convocation : lundi 9 mars 2015

L'an deux mille quinze, le treize mars, Le Conseil Municipal, réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel GAYDIER, Maire.

Présents

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GAYDIER Daniel, GERBEAU Rachel, IGNATIOUK Guy, JUILLARD Bruno, MOREL Arnaud, PAPON Marie-Claude, PERRON Pierre, PERRON Roland, VESSERE Gérard.

Secrétaire(s): Serge CHARBONNEL

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un

excédent de 94125.85

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	49189.66
Virement à la section d'investissement (pour mêmoire)	30753.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	44936.19
Résultat cumulé au 31/12/2014	94125.85
A.EXCEDENT AU 31/12/2014	94125.85
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	23463.42
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	70662.43
B.DEFICIT AU 31/12/2014	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Présenté par M. Daniel GAYDIER, Maire,

à Saint-Genès-Champespe, le 13/03/2015

Délibéré par le Conseil Municipal,

à Saint-Genès-Champespe, le 13/03/2015

Le Conseil Municipal,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le et de la publication le

A Saint-Genès-Champespe,le

copyright A GE.D.I.

M14 Ver. 3.49

DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION

Séance: 13/03/2015

Abstention

Nombre de conseillers en exercice 11

Nombre de conseillers présents 20

Nombre de suffrages exprimés 20

Pour: 10
Contre: 0

VOTES

Date de convocation: lundi 9 mars 2015.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel GAYDIER, Maire.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

0

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris la journée complémentaire;
- 2º Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

Fait et délibéré à Saint-Genès-Champespe, le 13/03/2015.

Ont signé au registre des délibérations :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GAYDIER Daniel, GERBEAU Rachel, IGNATIOUK Guy, JUILLARD Bruno, MOREL Arnaud, PAPON Marie-Claude, PERRON Pierre, PERRON Roland, VESSERE Gérard.



DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance: 13/03/2015

Abstention

Nombre de conseillers en exercice Nombre de conseillers présents 9
Nombre de suffrages exprimés 9

VOTES
Pour: 9
Contre: 0

Date de convocation: lundi 9 mars 2015.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de

GOETE BRASSIER

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014

dressé par M. Daniel GAYDIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investis	sement	Fonction	inement	Ensen	nble
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		33 115.92		9 202.44	11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-	42 318.36
Opérations exercice		16 906.35	16 906.35	16 906.52	16 906.35	33 812.87
Total		50 022.27	16 906.35	26 108.96	16 906.35	76 131.23
Résultat de clôture		50 022.27		9 202.61		59 224.88
Restes à réaliser		10.00				
Total cumulé		50 022.27		9 202.61		59 224.88
Résultat définitif		50 022.27		9 202.61		59 224.88

- 2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- 4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GERBEAU Rachel, IGNATIOUK Guy, JUILLARD Bruno, MOREL Arnaud, PAPON Marie-Claude, PERRON Pierre, PERRON Roland, VESSERE Gérard.





Nombre de conseillers en exercice 11 Nombre de conseillers présents 10 Nombre de suffrages exprimés 10 Abstention

VOTES Pour: 10 Contre : 0

Date de convocation : lundi 9 mars 2015.

L'an deux mille quinze, le treize mars, le Conseil Municipal, réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel GAYDIER, Maire.

Présents :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GAYDIER Daniel, GERBEAU Rachel, IGNATIOUK Guy, JUILLARD Bruno, MOREL Arnaud, PAPON Marie-Claude, PERRON Pierre, PERRON Roland, VESSERE Gérard.

Secrétaire(s): Serge CHARBONNEL

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

excédent de 9202.61

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	9202.44
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	Say actory.
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	0.17
Résultat cumulé au 31/12/2014	9202.61
A.EXCEDENT AU 31/12/2014	9202.61
A SECOND CONTRACT OF THE PROPERTY OF THE PROPE	

Affectation obligatoire

* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)

Déficit résiduel à reporté

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068

Solde disponible affecté comme suit:

- * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)
- * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur lg 002)

9202.61

B.DEFICIT AU 31/12/2014

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Présenté par M. Daniel GAYDIER, Maire, à Saint-Genès-Champespe, le 13/03/2015

Délibéré par le Conseil Municipal,

à Saint-Genès-Champespe, le 13/03/2015

Le Conseil Municipal,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le et de la publication le

A Saint-Genès-Champespe, le

DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION

Séance: 13/03/2015

Nombre de conseillers en exercice

Nombre de conseillers présents

Nombre de suffrages exprimés

Abstention

Pour:

Date de convocation: lundi 9 mars 2015.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel GAYDIER, Maire.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris la journée complémentaire;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

Fait et délibéré à Saint-Genès-Champespe, le 13/03/2015.

Ont signé au registre des délibérations :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GAYDIER Daniel, GERBEAU Rachel, IGNATIOUK Guy, JUILLARD Bruno, MOREL Arnaud, PAPON Marie-Claude, PERRON Pierre, PERRON Roland, VESSERE Gérard.



VOTES

Pour:

Contre :

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance: 13/03/2015

Abstention

9

Date de convocation: lundi 9 mars 2015

Nombre de conseillers en exercice Nombre de conseillers présents

Nombre de suffrages exprimés

Edette BRASSIER

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de

dressé par M. Daniel GAYDIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investis	sement	Fonction	nement	Ensen	ible
Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
1 350.00		1 350.00	1 350.00	2 700.00	1 350.00
1 350.00		1 350.00	1 350.00	2 700.00	1 350.00
1 350.00			****************	1 350.00	
					MINES - 10 CONT. 1 CONT. 1 CONT.
1 350.00				1 350.00	
1 350.00				1 350.00	
	Dépenses ou Déficit 1 350.00 1 350.00 1 350.00 1 350.00	Déficit Excédent 1 350.00 1 350.00 1 350.00 1 350.00	Dépenses ou Déficit Recettes ou Excédent Dépenses ou Déficit 1 350.00 1 350.00 1 350.00 1 350.00 1 350.00 1 350.00	Dépenses ou Déficit Recettes ou Excédent Dépenses ou Déficit Recettes ou Excédent 1 350.00 1 350.00 1 350.00 1 350.00 1 350.00 1 350.00 1 350.00 1 350.00	Dépenses ou Déficit Recettes ou Excédent Dépenses ou Déficit Recettes ou Excédent Dépenses ou Déficit 1 350.00 1 350.00 1 350.00 2 700.00 1 350.00 1 350.00 1 350.00 2 700.00 1 350.00 1 350.00 1 350.00 1 350.00

- 2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- 4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GERBEAU Rachel, IGNATIOUK Guy, JUILLARD Bruno, MOREL Arnaud , PAPON Marie-Claude, PERRON Pierre, PERRON Roland, VESSERE Gérard.



Nombre de conseillers en exercice

Nombre de conseillers présents

Nombre de suffrages exprimés

Abstention

VOTES Pour: ノロ Contre: ロ

Date de convocation : lundi 9 mars 2015

L'an deux mille quinze, le treize mars, le Conseil Municipal, réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel GAYDIER, Maire.

Présents :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GAYDIER Daniel, GERBEAU Rachel, IGNATIOUK Guy, JUILLARD Bruno, MOREL Arnaud, PAPON Marie-Claude, PERRON Pierre; PERRON Roland, VESSERE Gérard.

Secrétaire(s): Serge CHARBONNEL

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

déficit de 0.00

Pour Mémoire

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)

Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)

Virement à la section d'investissement (pour mémoire)

RESULTAT DE L'EXERCICE :

EXCEDENT

Résultat cumulé au 31/12/2014

A.EXCEDENT AU 31/12/2014

Affectation obligatoire

* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)

Déficit résiduel à reporté

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068

Solde disponible affecté comme suit:

- * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)
- * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur lg 002)

B.DEFICIT AU 31/12/2014

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Présenté par M. Daniel GAYDIER, Maire.

à Saint-Genès-Champespe, le 13/03/2015 Le Maire, NES Délibéré par le Conseil Municipal,

à Saint-Genès-Champespe, le 13/03/2015

Le Conseil Municipal,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le et de la publication le

A Saint-Genès-Champespe, le

M14 Ver. 3.49

VOTES

Pour: コロ

Contre: 0

DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION

11

20

0

Séance: 13/03/2015

Nombre de conseillers en exercice Nombre de conseillers présents

Nombre de suffrages exprimés

Abstention

Date de convocation : lundi 9 mars 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel GAYDIER, Maire.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris la journée complémentaire;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

Fait et délibéré à Saint-Genès-Champespe, le 13/03/2015

Ont signé au registre des délibérations :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GAYDIER Daniel, GERBEAU Rachel, IGNATIOUK Guy, JUILLARD Bruno, MOREL Arnaud, PAPON Marie-Claude, PERRON Pierre, PERRON Roland, VESSERE Gérard.



DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance: 13/03/2015

Nombre de conseillers en exercice Nombre de conseillers présents 9
Nombre de suffrages exprimés 9
Abstention 0

VOTES
Pour: 9
Contre: 0

Date de convocation lundi 9 mars 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de

GOETH BRASSIER

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014

dressé par M. Daniel GAYDIER, Maire. après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investis	sement	Fonction	inement	Ensen	nble
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		84 411.23		149 956.15		234 367.38
Opérations exercice	8 078.87	7 449.56	25 347.10	50 190.58	33 425.97	57 640.14
Total	8 078.87	91 860.79	25 347.10	200 146.73	33 425.97	292 007.52
Résultat de clôture		83 781.92		174 799.63		258 581.55
Restes à réaliser	42 000.00				42 000.00	
Total cumulė	42 000.00	83 781.92		174 799.63	42 000.00	258 581.55
Résultat définitif		41 781.92		174 799.63		216 581.55

- 2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- 4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GERBEAU Rachel, IGNATIOUK Guy, JUILLARD Bruno, MOREL Arnaud, PAPON Marie-Claude, PERRON Pierre, PERRON Roland, VESSERE Gérard





Nombre de conseillers en exercice 11

Nombre de conseillers présents 20

Nombre de suffrages exprimés 20

Abstention 0

VOTES Pour: ノロ Contre: ロ

Date de convocation lundi 9 mars 2015

L'an deux mille quinze, le treize mars, le Conseil Municipal, réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel GAYDIER, Maire.

Présents :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GAYDIER Daniel, GERBEAU Rachel, IGNATIOUK Guy, JUILLARD Bruno, MOREL Arnaud, PAPON Marie-Claude, PERRON Pierre, PERRON Roland, VESSERE Gérard.

Secrétaire(s): Serge CHARBONNEL

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

excédent de 174799.63

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	149956.15
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	158779.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	24843.48
Résultat cumulé au 31/12/2014	174799.63
A.EXCEDENT AU 31/12/2014	174799.63
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	174799.63
B.DEFICIT AU 31/12/2014	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Présenté par M. Daniel GAYDIER, Maire.

Le Maire

à Saint-Genès-Champespe, le 13/

Délibéré par le Conseil Municipal,

à Saint-Genès-Champespe, le 13/03/2015

Le Conseil Municipal,

Le Conseil Muni

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le et de la publication le A Saint-Genès-Champespe, le

copyright A.GE.D.I.

M40 Ver. 3.49

VOTES

Pour: ノロ

Contre: 0

DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION

Séance: 13/03/2015

Nombre de conseillers en exercice 11

Nombre de conseillers présents 20

Nombre de suffrages exprimés 20

Nombre de suffrages exprimés

Abstention

Date de convocation : lundi 9 mars 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel GAYDIER, Maire.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris la journée complémentaire;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

Fait et délibéré à Saint-Genès-Champespe, le 13/03/2015

Ont signé au registre des délibérations :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GAYDIER Daniel, GERBEAU Rachel, IGNATIOUK Guy, JUILLARD Bruno, MOREL Arnaud, PAPON Marie-Claude, PERRON Pierre, PERRON Roland, VESSERE Gérard.



DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

9

Séance: 13/03/2015

Abstention

Nombre de conseillers en exercice Nombre de conseillers présents Nombre de suffrages exprimés

VOTES Pour: Contre: 0

Date de convocation lundi 9 mars 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de

GOLETTE BRADDIER

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014

dressé par M. Daniel GAYDIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses ou	D				
Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
-44-44	21 382.50	PART CONTRIBUTION OF THE PROPERTY OF THE PARTY OF THE PAR	5 223.89		26 606.39
7 393.03	5 181.25	8 318.28	8 396.54	15 711.31	13 577.79
7 393.03	26 563.75	8 318.28	13 620.43	15 711.31	40 184.18
	19 170.72		5 302.15		24 472.87
6 000.00	******************************			6 000.00	
6 000.00	19 170.72		5 302.15	6 000.00	24 472.87
	13 170.72		5 302.15		18 472.87
	7 393.03 7 393.03 6 000.00	21 382.50 7 393.03 5 181.25 7 393.03 26 563.75 19 170.72 6 000.00 6 000.00 19 170.72	21 382.50 7 393.03	21 382.50 5 223.89 7 393.03 5 181.25 8 318.28 8 396.54 7 393.03 26 563.75 8 318.28 13 620.43 19 170.72 5 302.15 6 000.00 6 000.00 19 170.72 5 302.15	21 382.50 5 223.89 7 393.03 5 181.25 8 318.28 8 396.54 15 711.31 7 393.03 26 563.75 8 318.28 13 620.43 15 711.31 19 170.72 5 302.15 6 000.00 6 000.00 19 170.72 5 302.15 6 000.00

- 2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- 4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GERBEAU Rachel, IGNATIOUK Guy, JUILLARD Bruno, MOREL Arnaud, PAPON Marie-Claude, PERRON Pierre; PERRON Roland, VESSERE Gérard.





SERVICE ASSAINISSEMENT DE SAINT GENES CHAMPESPE

CA 2014

DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

11 Nombre de conseillers en exercice Nombre de conseillers présents 10 Nombre de suffrages exprimés 10 Abstention

VOTES Pour: 10 Contre: 0

Date de convocation lundi 9 mars 2015

L'an deux mille quinze, le treize mars, le Conseil Municipal, réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel GAYDIER, Maire .

Présents :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GAYDIER Daniel, GERBEAU Rachel, IGNATIOUK Guy, JUILLARD Bruno, MOREL Arnaud, PAPON Marie-Claude, PERRON Pierre, PERRON Roland, VESSERE Gérard.

Secrétaire(s): Serge CHARBONNEL

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

excédent de 5302.15

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	5223.89
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	3070.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	78.26
Résultat cumulé au 31/12/2014	5302.15
A.EXCEDENT AU 31/12/2014	5302.15
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	5302.15
B.DEFICIT AU 31/12/2014	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Présenté par M. Daniel GAYDIER, Maire.

à Saint-Genès-Champespe, le 13/03/2015

Délibéré par le Conseil Municipal,

à Saint-Genès-Champespe, le 13/03/2015

Le Conseil Municipal,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le et de la publication le

A Saint-Genès-Champespe, le

DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION

Séance: 13/03/2015

Nombre de conseillers en exercice

Nombre de conseillers présents

Nombre de suffrages exprimés

Abstention

VOTES
Pour: 🗝
Contre: 0

Date de convocation : lundi 9 mars 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel GAYDIER, Maire.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

Fait et délibéré à Saint-Genès-Champespe le 13/03/2015.

Ont signé au registre des délibérations :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GAYDIER Daniel, GERBEAU Rachel, IGNATIOUK Guy, JUILLARD Bruno, MOREL Arnaud, PAPON Marie-Claude, PERRON Pierre, PERRON Roland, VESSERE Gérard



Objet nº 16: TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015.

Délibération n° DE_2015_045

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas modifier les taux et donne pouvoir au Maire pour remplir et signer cet état de notification.

Les taux fixés par le Conseil Municipal pour l'année 2015 sont donc les suivants :

- pour la taxe d'habitation, le taux voté est de 7,68 %,
- pour la taxe foncière (bâti), le taux voté est de 11,00 %,
- pour la taxe foncière (non bâti), le taux voté est de 48,25 %.

Objet n° 17: DESTINATION DES COUPES DE BOIS DE L'EXERCICE 2015.

Délibération n° DE_2015_046

Sur proposition de l'O.N.F., et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2015, les destinations suivantes :

La vente:

Forêt	Nature de la coupe	Surface à parcourir (ha)	Parcelle(s)	Propositions
Sectionale de l'Esclauze	Secondaire	4 ha 22	A	Bloc et sur pied
Sectionale de Charlut	Amélioration	8 ha 78	A	Bloc et sur pied / Vente amiable
Sectionale de Saint-Genès	Amélioration	7 ha 40	I	Bloc et sur pied
Sectionale de Saint-Genès	Amélioration	6 ha 44	Е	Bloc et sur pied
Sectionale de Saint-Genès	Amélioration	5 ha 13	G	Bloc et sur pied
Sectionale de Saint-Genès	Secondaire	2 ha 05	K1	Bloc et sur pied
Sectionale de Saint-Genès	Amélioration	1 ha 36	K2	Bloc et sur pied

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire.

<u>Objet n° 18</u>: DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION FEMMES ELUES DU PUY-DE-DOME.

Délibération n° DE_2015_047

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de l'association Femmes élues du Puy-de-Dôme relatif à une demande de participation financière pour l'année 2015 pour un montant de 25,00 €.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas donner suite à cette demande.

<u>Objet n° 19</u>: ASSOCIATION DES MAIRES DU PUY-DE-DOME - COTISATION 2015. Délibération n° DE_2015_048

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu de l'Association des Maires du Puy-de-Dôme l'état des sommes dues par la commune pour l'année 2015. Le montant de ce dernier s'élève à 160,97 € et comprend le prix de la cotisation nationale (63,31 €), la cotisation départementale (42,01 €), l'abonnement (34,65 €) et les frais postux (21,00 €).

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité des membres présents, le paiement de ces sommes et autorise le Maire à effectuer la dépense.

<u>Objet n^{\bullet} 20</u>: RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DU PUY-DE-DOME.

Délibération n° DE_2015_049

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier relatif au renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux du Puy-de-Dôme. Le montant de la cotisation s'élève pour l'année 2015 à 100 €.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents, ce renouvellement et autorise le Maire à effectuer la dépense au compte 6281.

<u>Objet n° 21</u>: DEMANDE DE SUBVENTION DU SECOURS POPULAIRE FRANCAIS. Délibération n° DE_2015_050

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du Secours Populaire Français relatif à une demande de subvention.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas donner suite à cette demande.

<u>Objet n° 22</u>: ACHAT DE MATELAS ET DE SOMMIERS POUR LE GITE D'ETAPE. Délibération n° DE_2015_051

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des devis en sa possession relatifs au renouvellement de 11 matelas et de 14 sommiers pour le gîte d'étape.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de retenir celui de "LAFA COLLECTIVITES" qui s'élève à 932,00 € H.T. avec une éco-contribution H.T. de 10,34 € soit un total de 1 130,81 € T.T.C.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire et l'autorise à effectuer la dépense.

<u>Objet n° 23</u>: TRAVAUX D'ELECTRICITE A REALISER DANS LE BATIMENT DU GITE D'ETAPE.

Délibération n° DE_2015_052

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des devis en sa possession relatifs aux travaux d'électricité pour le bâtiment du gîte d'étape.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de retenir celui de l'Entreprise "PERRON ELECTRICITE" qui s'élève à 1 861,67 € H.T. soit 2 234,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire et l'autorise à effectuer la dépense.

<u>Objet n^{\bullet} 24</u>: TRAVAUX D'ELECTRICITE A REALISER DANS LE BATIMENT DES TOILETTES PUBLIQUES.

Délibération n° DE_2015_053

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des devis en sa possession relatifs aux travaux d'électricité pour le bâtiment des toilettes publiques.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de retenir celui de l'Entreprise "PERRON ELECTRICITE" qui s'élève à 1 553,71 € H.T.soit 1 864,45 € T.T.C.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire et l'autorise à effectuer la dépense.

A Saint-Genès-Champespe, le 21 mars 2015.

Le Maire, Daniel GAYDIER,